

La notion de risque et son évitabilité sont de plus en plus prégnantes dans notre société. Le monde de la santé, du médico-social et du social n'échappe pas à cette règle. Au cours de ces dernières décennies, la gestion des risques est en effet devenue une préoccupation majeure des établissements. Elle repose essentiellement sur le signalement par les professionnels des événements indésirables. Cependant, la sous déclaration est une réalité à laquelle se heurtent les établissements. Des actions sont donc nécessaires pour comprendre, accompagner et renforcer la mise en place de la déclaration qui contribue fortement à renforcer la culture sécurité et à l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins et des pratiques d'accompagnement.

Formateur

Sandrine Audebault, responsable qualité et gestion des risques ou Laëtitia Grimaldi, responsable qualité et gestion des risques

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les obligations de signalement
- Comprendre les enjeux de la gestion des risques a posteriori
- Connaître et mettre en œuvre les modalités de signalement

Durée

1 jour (7 heures)

Public concerné

Professionnels des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux

Prérequis

Intervenir dans le secteur sanitaire, médico-social ou social

Modalités techniques et pédagogiques

- Formation en présentiel
- Eléments matériels et techniques : support pédagogique
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques, échanges professionnels, quiz, retours d'expérience, cas pratiques et mise en situation

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Évaluation des acquis à l'entrée : quiz
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Format

Formation inter ou/et intra-établissement

Prix

INTRA : 1 300 €/jour pour le groupe
INTER : 280 €/jour/personne

Contenu

Matin – (durée 3h30)

Le contexte

- Le cadre réglementaire

Les enjeux liés à la démarche de gestion des événements indésirables

- Définitions pour un langage partagé (EI/EIG/EIAS)
- Le signalement, un dispositif à mettre en place : bénéfiques
- Les freins à la déclaration : limites
- Le développement d'une culture sécurité et d'un apprentissage par l'erreur

Après-midi – (durée 3h30)

Le circuit des événements indésirables

- Le signalement : qui ; quoi ; comment ; à qui ?
- Définir le circuit de signalement (interne et externe)
- La collecte des événements